

# Véhicule réparé mais sous garantie ?

Par janus83, le 28/05/2014 à 18:28

Puis-je demander Justice et réparation ?

Bonjour,

Suite à une panne sur mon véhicule (acheté d'occasion un mois plus tôt dans un garage) j'ai fait appel à mon assurance qui l'a confié à un réparateur situé à 70 km de chez moi. Transfert en taxi et prêt d'un véhicule pendant dix jours : bravo et merci! Problème : le garage ayant reçu le véhicule un jeudi, n'a attaqué les travaux que le lundi (pièces en commande) avant de m'adresser une seconde demande de prise en charge le lendemain mardi, à 14 heures... Une nouvelle panne (530 € + 440 €) soit disant différente de la première! Admettons !!! Pendant ce temps, j'avais contacté le garage qui m'avait vendu le véhicule "avec une garantie de six mois", afin qu'il gère ce double problème... Petit détail en passant : la Sté qui assure la garantie... ne prend pas ce genre d'incident en charge, mais uniquement "la grosse" panne de moteur cassé (ce qui est bien sûr peu probable)... Toujours est-il que le vendredi à 15 h 14 précises, le réparateur m'appelle : "votre véhicule est prêt, mais si vous ne venez pas le chercher avant 18 heures, vous ne pourrez le récupérer que dans DIX JOURS car nous sommes en vacances". Le délai étant bien évidemment trop court pour rallier Cannes en partant de Draguignan (prévenir mon assurance pour qu'elle m'envoie à nouveau un taxi... délai de transport "compter une bonne heure mimum), c'était pratiquement mission impossible... Et pour couronner le tout, la responsable du garage m'a promis de me faire payer des "frais de gardiennage" à 18 €/jour. Est-ce normal, ai-je des possibilités de recours contre de tels abus ?

Merci d'avance pour vos précieux conseils...

A noter par ailleurs : Dans un premier temps, la responsable du garage nous avait promis de faire "un geste commercial"... " je serais là exceptionnellement le mercredi et je vous

appellerai le matin pour que vous puissiez prendre vos dispositions" !!! Toujours sans réponse, nous avons enfin pu la recontacter (après moults essais infructueux) à 14 h 15 : "je suis censée être en vacances, et je n'avais donc pas lieu de vous téléphoner... de toute façon, je pars dans une heure !!!".

Vous avez dit lamentable?

#### Par moisse, le 29/05/2014 à 08:46

### Bonjour,

[citation] j'ai fait appel à mon assurance qui l'a confié à un réparateur situé à 70 km de chez moi.[/citation]

L'assistance confie le véhicule au prestataire que vous désignez.

[citation] Pendant ce temps, j'avais contacté le garage qui m'avait vendu le véhicule "avec une garantie de six mois", [/citation]

Il faut savoir si cette garantie s'exerce chez lui, dans un réseau ou partout, puisqu'il s'agit d'une garantie commerciale.

Il faut aussi savoir si cette garantie couvre l'assistance au véhicule en panne ou seulement à partir d'un retour en atelier.

[citation] Petit détail en passant : la Sté qui assure la garantie... ne prend pas ce genre d'incident en charge, mais uniquement "la grosse" panne de moteur cassé (ce qui est bien sûr peu probable)... [/citation]

Les moteurs cassés ce n'est pas une rareté. Mais quoiqu'il en soit c'est dans les évènements garantis (par écrit) que réside la réalité.

[citation] Toujours est-il que le vendredi à 15 h 14 précises, le réparateur m'appelle : "votre véhicule est prêt, mais si vous ne venez pas le chercher avant 18 heures, vous ne pourrez le récupérer que dans DIX JOURS car nous sommes en vacances". [/citation]

Vous deviez bien savoir ou au moins vous être renseigné sur la durée d'intervention et la disponibilité probable du véhicule.

[citation] Et pour couronner le tout, la responsable du garage m'a promis de me faire payer des "frais de gardiennage" à 18 €/jour[/citation]

Ces frais ne paraissant pas sur les ordres de réparation, ils ne peuvent vous être opposés sans mise en demeure de récupérer la voiture.

## Par Lag0, le 29/05/2014 à 09:36

## Bonjour,

Les frais de gardiennage sont indus ici ! Ces frais sont dus lorsque c'est le propriétaire qui ne vient pas récupérer son véhicule, pas lorsque c'est le garagiste qui l'en empêche ! D'autant que ces frais se justifient par la gène occasionnée sur l'activité par un véhicule encombrant le garage, et là, puisque le garagiste est en vacances, il ne doit pas être bien gêné ! Cela me semble être très proche de l'arnaque...

Pour le problème sur le véhicule, je rappelle si besoin que la garantie légale de conformité s'applique aussi pour une vente d'occasion.

Cette garantie prévoit qu'un problème qui surgit dans les 6 mois suivant la vente est censé

exister déjà au moment de la vente ! Donc à voir car sauf pièce d'usure "usée" conformément à son kilométrage ou son âge, tout autre problème doit être pris en compte par cette garantie légale.